

Extrait de délibérations n° 013/CCCO/2016

OBJET : Vote des taux de la fiscalité directe locale

L'an deux mille seize, le 09 avril, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du centre-ouest se sont réunis à la salle des délibérations de la commune de Tsingoni après convocation envoyée le 29 mars 2016, sous la présidence de M. ANTOYISSA Zainoudine, Président,

Membres en exercice : 38

Étaient présents (29): Étaient présents : M. ABDALLAH Saïd, M. ABDOU Mikidachi, Mme ABDOU COLO Nassuhati, Mme AHMED Fatima, M. ALI-MALLOU Assani, M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. ATTOUMANI Harouna, Mme BAMANA Anchya, Mme DOUKAINI Kamaria Ben, M. HAIDAR Mohamed El Amin, M. HAMADA Dahalane Patrick, M. HAMIDOU Mohamed Ali, M. HAROUNA Zaidani, Mme HOULAME Aïda, M. IBRAHIMA SAID Maanrifa, M. KAMARDINE Mansour, M. MADI Saïd, Mme MADI ASSANI Binti, Mme MADI MARI Moissoukari, Mme MAHADI Salima, M. MAHAMOUD Hadhurina Souflani, Mme MAHAMOUDOU Laouia, M. MATTOIR Abdullah, M. MIKIDADI Madihali, M. MROIVILI Mohamed Moindjie, Lalla, M. SAID Mohamed Barrabe, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, Mme ALI Fatima (ancien vocable SAINDOU MDOIHOMA Fatima),

Etaient représentées (2):

- M. AHMED-COMBO Ali qui donne pouvoir à M. MADI Saïd ;
- M. ABDALLAH Saïd qui donne pouvoir à M. YOUSOUFFOU Soulaïmana.

Etaient absents (7) : Mme ABDOU-MADI Sandati, M. ANTOINE Ibrahim Salam, Mme BACAR Inchaty Solihy, Mme CHANFI Dahabia, Mme MASSIALA Sadanati, Mme MROIVILI Amina Mollim, et Mme MVOULANA ép AHAMADA Chakla.

Monsieur MADI Saïd a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil de la Communauté de Communes du Centre-Ouest,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'état de notification des bases d'imposition 2016 communiqué par la trésorerie municipale de Mayotte en date du 17 mars 2016 ;

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts" ;

Sur proposition du bureau communautaire,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les taux de la fiscalité directe locale comme suit :

Nature taxe	Base notifiée	Taux voté	Produit attendu
Taxe d'habitation	12 844 000	1,75%	224 770,00
Taxe foncière bâtie	15 155 000	1,57%	237 933,50
Taxe foncière non bâtie	2 685 000	4,39%	117 871,50
Contribution foncière des entreprises (CFE)	593 300	20%	118 660,00
TOTAL PRODUIT ATTENDU :			699 235,00

Ainsi fait et délibéré, les conseillers communautaires ont tous signé sur le registre des délibérations,

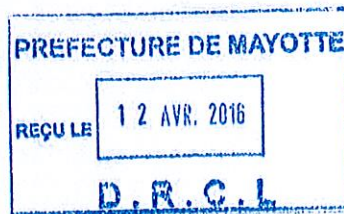
Pour extrait conforme,

A TSINGONI, Le 09/04/2016

Le Président,



M. Zaimoudine ANTOYISSA



EPCI : 617 CC CENTRE-OUEST

ARRONDISSEMENT : 97

TRESORERIE SPL : TRESORERIE MUNICIPALE DE MAYOT



N° 1259 FPU (1)

TAUX
FDL
2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

I-1 – PRODUIT DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) A TAUX CONSTANT :

	Bases d'imposition effectives 2015 1	Taux d'imposition de 2015 2	Taux d'imposition plafonné pour 2016 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2 ou col.3) 5
CFE		30,79	>>>	593 300	182 696

 Pour information :
 Bases de taxe d'habitation
 relatives aux logements vacants

I-2 – RESSOURCES TH & TF A TAUX CONSTANTS :

	Bases d'imposition effectives 2015 1	Taux d'imposition ou taux moyens pondérés de 2015 2	Autre option : taux moyens pondérés des communes 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2016 4	Produit fiscal de référence (col.4 x col.2) 5
Taxe d'habitation		21,30		12 844 000	2 735 772
Taxe foncière (bâti)		17,07		15 155 000	2 586 959
Taxe foncière (non bâti)		5,45		2 685 000	146 333

II - DECISIONS DU CONSEIL DE L'EPCI

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2016

Produit nécessaire à l'équilibre du budget	-	4 975	-	6 582	-	12 162	-		-	
		Total allocations compensatrices		Produit taxe additionnelle FNB 4		Produit global des IFR 5		Produit de la CVAE 6		DCTRTP 7
	-		+		=		+			TASCOM 8
		Versement GIR 7		Prélèvement GIR 7		Produit attendu de la cotisation foncière des entreprises unique		Produit fiscal attendu TH&TF (à reporter au cadre II-2)		

2. IMPOSITIONS ADDITIONNELLES (FISCALITE MIXTE) 9

Coefficient de variation proportionnelle (à exprimer avec 6 décimales) 6	Taux de référence (col.2 ou 3 x col.7) 8		TAUX VOTES 9	Produit correspondant (col.4 x col.9) 10
Produit attendu des taxes d'habitation et foncières		Taxe d'habitation	1,75 %	224 770,00
		Taxe foncière (bâti)	1,57 %	237 933,50
		Taxe foncière (non bâti)	4,39 %	117 871,50
		Produit fiscal attendu TH & TF (dont transferts)		580 575,00
5 469 064				
Produit de référence des taxes d'habitation et foncières				

3. TAUX VOTE AU TITRE DE LA CFE POUR 2016 11

Réserve de taux capitalisée 11	Réserve de taux utilisée 12	TAUX VOTE 13	Taux mis en réserve 14
		20%	118 660,00
Produit de CFE unique (col.4 x col.13)			
Si décision de modifier la durée d'intégration des taux, indiquer ci-contre la nouvelle durée			

A MAMOUZOU

Le DIRECTEUR REG. DES FINANCES PUBLIQUES

GALVAIN THIERRY

le 17 MARS 2016

Le préfet,

le

A TSINGONI

Le président,



le 09/04/2016

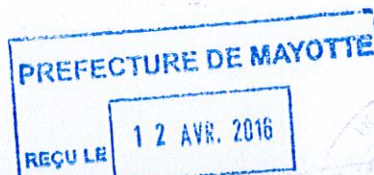
 MINISTÈRE DES FINANCES
 ET DES COMPTES PUBLICS

 FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES DE LA PREFECTURE EN TROIS EXEMPLAIRES,
 ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

EPCI : 617 CC CENTRE-OUEST

ARRONDISSEMENT : 97

TRESORERIE SPL : TRESORERIE MUNICIPALE DE MAYOT



N° 1259 FPU (2)

TAUX

FDL

2016

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

III - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1a. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES¹²

Taxe d'habitation :

Taxe foncière (bâti) :

Taxe foncière (non bâti) :

Taxe professionnelle / CFE :

- a. Dotation unique spécifique (TP)
- b. Réduction des bases des créations d'établissements
- c. Exonération en zones d'aménagement du territoire
- d. Abattement de 25% en Corse

Dotation pour perte de THLV :

1b. CVAE DUE COLLECTEE (pour information)¹³

Part de CVAE imposée au profit de l'EPCI

2a. BASES NON TAXEES¹⁴

Bases exonérées par le conseil de l'EPCI

Taxe foncière (bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi dans certaines zones

Taxe foncière (bâti)

Taxe foncière (non bâti)

Cotisation foncière des entreprises

Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles

2b. CVAE - DEGREVEMENTS ET EXONERATIONS¹⁵

CVAE : part dégrever

CVAE : part relative aux exonérations compensées

CVAE : part relative aux exonérations non compensées

2c. PRODUIT DES IFER⁵

Éoliennes & hydroliennes

Centrales électriques

Centrales photovoltaïques

Centrales hydrauliques

Transformateurs

Stations radioélectriques

Gaz - stockage, transport...

3. ELEMENTS UTILES AU VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES¹⁶

Situation de l'EPCI au regard de la FPU	Taux maximum de droit commun ¹⁵	Taux maximum dérogatoire ¹⁶	Taux maximum avec rattrapage ¹⁷	Taux moyen 75% ¹⁸	Taux maximum avec capitalisation ¹⁹	Taux maximum avec majoration spéciale ²⁰
Première année de FPU	30,79					
FPU régime de croisière						

EPCI en régime de croisière			Plafonnement du taux de CFE		
Coefficient de variation du taux moyen pondéré de taxe d'habitation ²¹	Coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation ²²	Taux moyen pondéré en cas de changement de périmètre ²³	Taux moyen communal 2015 (niveau national) ²⁴	Taux plafond pour 2016 ²⁵	
			25,95	51,90	

MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE¹⁷

Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2015 :

national de l'EPCI

/////

Taux maximum de la majoration spéciale :

/////